

Environnement | Gironde : la rive droite de l'Estuaire signe son Contrat de Transition Écologique



Ce lundi 17 février, la préfète de Gironde et de Nouvelle-Aquitaine, Fabienne Buccio et le préfet de Charente-Maritime Nicolas Basselier, ont officiellement signé le CTE (pour Contrat de Transition Écologique) "Rive Droite de l'Estuaire de la Gironde" aux côtés des responsables des quatre EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) porteuses du contrat, à savoir les communautés de communes de Blaye, de l'Estuaire, de la Haute-Saintonge et la communauté d'agglomération de Royan Atlantique. Au total, dix-huit actions (dont beaucoup de financement d'études) chiffrées à hauteur de 15,3 millions d'euros. On les passe en revue.

Le lieu de la signature n'a pas été choisi au hasard : ledit contrat a été signé à l'Agora, la nouvelle extension d'une pépinière d'entreprises (créée en 2004) située à Saint-Aubin de Blaye, inaugurée en janvier dernier, à deux pas de l'A10. Un chantier de trois millions d'euros (dont 30% de fonds européens) destiné à accueillir, en tout, une trentaine d'entreprises, soit le double de la quinzaine qui occupent actuellement le bâtiment.

Nouveau contrat

Mais qu'est-ce donc que ce CTE ? Ce même jour, la secrétaire d'État auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, Emmanuelle Wargon, était en tournée bretonne pour en signer un en Ille-et-Vilaine. Elle adresse globalement le même discours partout, répété ici par message vidéo : "La transition écologique n'est pas que l'affaire des pouvoirs publics, c'est aussi issu d'un partenariat avec les entreprises et, le plus possible, les citoyens". Le Contrat de Transition Écologique est un dispositif expérimental qui fait office de réponse à l'appel à candidature du ministère, avec comme objectif affiché de "développer l'économie locale par l'écologie et accélérer l'implantation de projets de transition écologique sur le territoire". Concrètement, cela signifie une association de l'État, des collectivités locales et des acteurs socio-économiques des territoires concernés. Le résultat passe, ici comme ailleurs, par un plan de plusieurs actions groupées et avec un volet financier défini : 15,3 millions d'euros, en grande majorité abondé par des entreprises privées (notamment Green Research, Suez, Calcia ou Global Eco Power), le reste étant abondé par les quatre EPCI (2,5 millions d'euros) et l'État (400 000 euros).

En juillet 2019, 61 nouveaux territoires ont été retenus pour faire partie de ce dispositif, après une première vague

en 2018 ayant permis d'inclure la Corrèze et la communauté d'agglomération de Rochefort-Océan. Parmi ces 61, sept sont situés en Nouvelle-Aquitaine : le syndicat du ScoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Bergeracois (Dordogne), les communautés de communes de Maremne Adour Côté Sud (Landes), Cœur Haute Lande, plusieurs communautés de communes en Limousin et les communautés d'agglomération Val de Garonne et Pau Béarn Pyrénées et, enfin, les 4 EPCI qui nous intéressent aujourd'hui. Si chaque contrat a ses spécificités, celui de la rive droite de l'estuaire a pour objectifs le "développement des mobilités durables", des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique et de l'économie circulaire. Le contrat, conclu pour quatre ans, se compose donc de 18 projets, mais il est mouvant, a expliqué la préfète. "C'est une convergence des ambitions et des priorités. Le temps n'est plus à l'affichage des uns à côté des autres. Le citoyen se moque de qui fait moins ou plus, il a surtout besoin que l'on fasse ensemble pour lui. Je regrette d'ailleurs que le Conseil régional ne soit pas signataires, même s'il viendra en aide financière aux actions. C'est un document vivant, il ne faut pas s'empêcher de le faire évoluer et d'intégrer d'autres actions qui pourraient voir le jour".

Actions coordonnées

Ainsi, sur les "mobilités durables", c'est principalement l'enclavement et les difficultés d'accès à la métropole bordelaise qui posent question. Pour y remédier, l'un des projets du CTE est le financement d'études préalables à la création d'une liaison fluviale sur l'estuaire de la Gironde, plus précisément une "navette rapide" entre Royan et Bordeaux, en passant par Blaye. Des itinéraires inter connectés au-delà des deux mers à vélo (par le biais de la création d'un schéma directeur commun) sont aussi mis sur la table pour "créer un maillage plus cohérent en pistes cyclables". Coté énergies renouvelables, neuf sites ont déjà été identifiés par les services de l'État comme "propices" à l'installation de parcs photovoltaïques. Sur ce volet, le CTE a listé l'installation d'ombrières sur des parkings, la création d'une toiture couverte de panneaux censés augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation du parc aquatique des Antilles de Jonzac ou encore la réalisation d'études pour la création d'un site de production de combustible solide de récupération à Clérac (destiné à alimenter une cimenterie et une papeterie). Enfin, le dernier volet (économie circulaire) acte la création future d'"ateliers de sensibilisation des entreprises au gaspillage alimentaire et à la valorisation des biodéchets" avec des artisans des métiers de bouche (La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est signataire), d'un nouveau "pôle du réemploi solidaire" à Saint-Aubin de Blaye et, surtout, d'une vaste unité de production de pellets (granulés de bois de chauffage) "à destination des consommateurs associée à une toiture photovoltaïque de 5000 mètres carrés". Ce projet représente une enveloppe de près de sept millions d'euros à lui seul.

En théorie, ce nouveau contrat est donc censé apporter une synergie nouvelle entre ces quatre EPCI. En théorie. Le constat est un peu plus... nuancé pour le socialiste Philippe Plisson, président de la communauté de communes de l'Estuaire. "Ça permet et de créer une vraie dynamique, mais l'État n'apporte pas grand-chose, sinon de la bonne volonté. Ce sont des projets que nous avons déjà. L'installation de l'usine de pellets se serait faite quand même, ça ne change pas grand-chose. La coopération, on l'avait déjà avec nos partenaires. On a monté une SEM (Société d'Économie Mixte) pour mettre en place des panneaux photovoltaïques, ça fonctionnait avant le CTE...". En sortant de la critique et des grandes lignes du contrat, l'ancien député de la 11^{ème} circonscription

Dentition neuve

Ce qui n'empêche visiblement pas la CCE de bouger : "on a fait l'acquisition de cinq hectares au sud et treize au nord. Une nouvelle entreprise de logistique devrait s'installer cette année, avec entre 200 et 400 emplois à la clé. On a aussi le projet d'accueillir sur 1000 hectares l'entreprise Bio c'Bon qui veut faire du maraîchage bio à la place de la maïsiculture intensive, qui a détruit toute la biodiversité dans les marais. Pour un problème d'équilibre financier, il faut aussi que l'on installe en même temps une ferme photovoltaïque, avec une centaine d'hectares de panneaux, on compte sur l'État pour faciliter les choses. C'est à cette aune que l'on jugera de l'efficacité du CTE". À entendre cette course à l'hectare, on peut douter de l'écho porté par la volonté préfectorale dernièrement affichée, à savoir la lutte contre l'artificialisation des sols. Questionné sur cette volonté au niveau local, Philippe Plisson contextualise : "Il faut aller chercher les choses avec les dents, ici (...) On est en train de finaliser notre Scot sur lequel on a travaillé pendant six ans. On a l'objectif de réduire de 50% l'artificialisation des sols. Notre problème, c'est de savoir dans quel modèle économique on se situe. Tant que l'État n'a pas changé de modèle et qu'on reste dans le productivisme avec la création d'emploi et de zones d'activité, ça ne bougera pas. Produire, consommer, jeter... personne ne remet ça en cause. On a le cul entre deux chaises. Nous, ici, si les gens n'ont pas d'emploi local, ils vont aller bosser à Bordeaux. Il faut bien faire venir les entreprises et les mettre quelque part".

D'ailleurs, à l'entendre, pas question de livrer des panneaux sans rien y mettre dessous, en l'occurrence 600 moutons issus d'exploitations girondines, qui vont venir alimenter la production de Bio c'Bon. Fabienne Buccio, elle, affirme que le prototype de navette fluviale "reste à faire vivre. Cela pourrait être fait dans le prochain Contrat de Plan État-Région. D'ailleurs, il faudra deux navettes (...) L'environnement ne doit pas être un problème". À Blaye, on prépare déjà un réaménagement de la halte nautique, histoire d'être prêts pour monter dans le navire. "On essaye d'attraper ce qu'on peut", ironise le maire Denis Baldès. Les signatures sont en tout cas apposées sur le contrat. Pour les entreprises en ayant financé la majeure partie, c'est l'assurance d'obtenir "une aide à l'installation, des terrains à des prix intéressants et des dossiers portés auprès de l'État. C'est un accompagnement fort", termine Philippe Plisson. Même s'il est critiqué par les élus locaux, le CTE "Rive droite de l'Estuaire de la Gironde" a des enjeux non négligeables dans son équation partenariale public/privée : son périmètre géographique regroupe 197 communes pour près de 190 000 habitants. À qui il faut désormais montrer les effets concrets...



Romain Béteille

Crédit Photo : RB

Publié sur aqui.fr le 18/02/2020

[Url de cet article](#)